

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine**

Unité bidépartementale de la Charente
et de la Vienne

Nos réf. : 2019 401 UbD16-86 ENV86
Affaire suivie par : Jean-François Moras
jean-francois.moras@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 49 43 86 00 – Fax : 05 49 43 86 01
ud-86.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

Poitiers, le 2 septembre 2019

La directrice régionale

à

Madame la préfète de la Vienne
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'environnement
Place Aristide Briand – CS 30589
86021 Poitiers Cedex

Bordereau d'envoi

Objet : Projet d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) sur et en aval hydraulique du site historique de Charpentes Françaises à Pleumartin

Désignation des pièces jointes :	nombre :	date :
Rapport de l'inspection des installations classées	1	2 septembre 2019
Projet d'arrêté portant institution de servitudes d'utilité publique	1	-

Observations : le rapport de l'inspection statue sur la complétude du dossier de proposition de restrictions d'usage sur site et en aval hydraulique de celui-ci, et propose à madame la Préfète d'engager la consultation des services et l'enquête publique sur le projet de servitudes (dossier de l'exploitant et projet d'arrêté préfectoral).

Comme le précise le rapport de l'inspection, avant l'ouverture enquête publique, il convient de procéder à l'information formelle du maire de Pleumartin, des propriétaires des terrains concernés et de l'exploitant.

P/La directrice régionale et par délégation,
Le chef de l'unité bidépartementale



Jean-François Moras